

FARAMANS

Nous vous faisons part l'an dernier de l'ensemble de nos projets. Certains ont vu le jour en 1980 (aménagement de la mairie...) d'autres sont en cours de réalisation ou d'étude (vaccin, remembrement et aménagement du ruisseau des Eydoches, cimetières...).

Malgré cette fin 1980, le Conseil Municipal est préoccupé par l'accroissement de l'urbanisation et de ses multiples conséquences à moyen terme. Ce phénomène est nouveau pour notre commune et nous l'évoquerons après avoir fait le point sur les réalisations en cours.

VOIRIE : Travaux réalisés en 1980 :

- Revêtement du chemin des Millères (235 m. vers maison GILBERT Joseph).

- Revêtement partiel :

- des chemins limitrophes avec PENOL (chemin du lavoir de Penol à la limite de Roséau et chemin de la Seyta), du chemin vers Maison COLLET, de la Place de l'Eglise, du préau de l'Ecole (tapis d'enrobé).

- Emplis partiel :

Le montant de ces travaux s'élève à 78.000 Francs.

Nous constatons depuis ces dernières années une augmentation considérable du coût des travaux de voirie. Aussi, comme nous l'avons souligné l'an dernier, il appartient à chacun, notamment lors des travaux agricoles de veiller à ne pas endommager les chemins.

ÉLECTRIFICATION : L'accroissement des besoins individuels et les constructions nouvelles nécessitent un apport toujours croissant d'énergie électrique. Un renforcement n'est pas encore réalisé que déjà des besoins nouveaux apparaissent.

Le dernier programme au titre de l'année 1978 a été terminé cette année. Il a permis le renforcement, avec création de poste de transformation, du Berthet et des Millères. Le coût total de l'opération a été de 198.900 Francs dont 28.522 Francs de participation communale. L'augmentation des coûts n'a pas permis de réaliser tous les travaux prévus.

Dès 1979 le Conseil Municipal, prenant en compte ces travaux non réalisables et constatant l'importance des besoins nouveaux, demandait un nouveau programme de 300.000 Francs. La Commune a ainsi bénéficié d'une inscription au titre de 1980 d'un montant de 250.000 Francs qui, hélas encore, ne permettra de satisfaire qu'une partie des besoins actuels. Les travaux envisagés concernent :

- Les Ramelles : création d'un poste de transformation
- Le lot : renforcement du réseau basse-tension
- La Marais : renforcement du réseau basse-tension
- Sancher : renforcement du réseau basse-tension sur poteaux indépendants.

L'entrepreneur choisi et les travaux qui pourront être effectivement réalisés seront connus au début de 1981.

MAIRIE : Malgré des possibilités d'agrandissement très limitées, deux dégagements attenants à l'unique salle de la Mairie ont été transformés, l'un en secrétariat (notre photo) et l'autre en bureau du Maire.

Cet aménagement, rendu indispensable par l'accroissement des tâches rendra notre Mairie plus fonctionnelle et plus accueillante.



Photo Pierre DARRÉ

Le secrétariat de la Mairie rénové

**PARTICULIERS - COMMERÇANTS
ARTISANS - AGRICULTEURS - P.M.E.**

nous sommes là pour vous conseiller

Cabinet G. DEBESSE
Toutes Assurances

3, rue des Cordiers

38260 LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ - Tél. 20.54.55

MENUISERIE DE BATIMENT

J. LAURIENT

FARAMANS

Téléphone : (74) 20.24.97

REMBREMENT : A la suite des travaux réalisés en amont de FARAMANS, le débit du ruisseau des Eydoches n'a cessé d'augmenter, inondant tout au long de son parcours terres agricoles et chemins.

Les agriculteurs et le Conseil Municipal, conscients qu'aucune solution économique et valable ne pouvait être trouvée sans une modification fondamentale du parcelaire, ont décidé d'étendre le remembrement du Clapier, demandé l'an dernier, à la totalité des terrains traversés par le ruisseau (Clapier, Pré-haut, Pré-Michard, Parties). Les opérations ont commencé le 8 Juillet 1980. Le dressage des terrains est en cours de réalisation. La totalité des agriculteurs concernés a été invitée à y participer.

Mais si le remembrement permet de choisir la meilleure tracé pour l'écoulement des eaux, l'aménagement du ruisseau incombe au Syndicat Hydraulique BIEVRE VALLOIRE et il importe, pour ne pas retarder l'étude du nouveau parcelaire, que le nouveau tracé soit défini dans les plus brefs délais en collaboration avec la Commission communale de remembrement, afin de préserver les possibilités d'irrigation.

VESTIAIRE-DOUCHE : La construction de ce bâtiment devenu indispensable avec le développement du Club Sportif, avait été projetée pour 1981.

Le Conseil Municipal, considérant que sa réalisation en 1980 serait moins onéreuse, s'est attaché à obtenir une subvention des cette année. Et c'est ainsi que le projet déposé le 18 Octobre 1979 a fait l'objet d'un Arrêté d'approbation technique le 4 Février 1980 et qu'une première subvention départementale de 40.000 Francs a été accordée.

Aussitôt, une consultation écrite était lancée auprès des diverses entreprises locales susceptibles de réaliser ce projet.

URBANISATION

Evolution des permis de construire de 1975 au 30 Octobre 1980

Année	1975	1976	1977	1978	1979	1980 au 30 Octobre
Constructions neuves	2	3	1	6	8	13
Aménagements	2	4	3	3	2	3

L'implantation, chaque année, de maisons nouvelles et l'installation de jeunes ménages est un signe de vitalité dont il faut se réjouir. Mais cette année nous notons une accélération des demandes de Permis de construire et surtout des certificats d'urbanisme. Cette tendance, et d'autant plus si elle devait se confirmer dans l'avenir, nous contraint à nous interroger sur les possibilités des équipements publics existants et sur le devenir de l'agriculture.

Construire une maison nécessite peu d'équipement. Notre commune est sillonnée de chemins, les réseaux d'eau et d'électricité sont très ramifiés (15 km de voies et réseaux). Si l'on ne tient compte que de ces exigences élémentaires beaucoup de terrains sont effectivement desservis.

Mais on oublie trop souvent que ces équipements ont été conçus que pour les maisons existantes. Prenons l'exemple d'un chemin desservant trois ou quatre maisons épar-

BOUCHERIE - CHARCUTERIE CORSE
Négociant en bestiaux
Christian CALLOD
 rue de la République - LA COTE-SAINT-ANDRE
 Tél. (74) 20.22.44
 FOURNITURES POUR CONGELATEURS

Le 11 Avril 1980 le Conseil Municipal se prononçant sur le résultat de la consultation et référentielles entreprises suivantes :

- Maçonnerie : M. BOUVIER-RAMBAUD
- Charpente : M. MANCHON
- Sanitaires : M. BOURGARIT
- Carrelage : M. BOUVARD
- Serrurerie : M. DUCHET
- Menuiserie : M. RICHARD
- Electricité : M. GARAPON

pour un montant total de travaux de 164.090 Francs T.T.C.

Le Club Sportif réalisera les peintures.

Les travaux de construction ont débuté en Juin et sont en voie d'achèvement. Nous devons féliciter tous les entrepreneurs pour la parfaite coordination de leurs interventions et le respect scrupuleux des délais.

Cette réalisation fait l'objet d'une subvention qui doit représenter 50 % du montant des travaux. Avec le remboursement de la T.V.A. la part communale ne représente que 35 % de la dépense totale.

charpentes - couvertures - escaliers - parquets

R. CHARROUD

Tél. (74) 20.40.88

1, rue des Cordiers - LA COTE-SAINT-ANDRE

loignées sur 1 Km. Il est parcouru par un réseau d'eau et un réseau électrique dont la capacité a été définie pour l'alimentation correcte des quatre maisons, sans plus. Bien qu'étroit, sa largeur est souvent compatible avec la circulation peu importante. Implanter deux ou trois maisons, à condition qu'elles ne se situent pas à l'extrémité des réseaux est encore possible, mais qu'une maison supplémentaire vienne s'y ajouter et voilà que les réseaux deviennent insuffisants. Le chemin étroit dont se contentaient quatre maisons, demandera une rue pour dix maisons avec tous ses dangers. Le renforcement des réseaux d'eau et d'électricité, l'élargissement de la voie deviendront indispensables.

Il est aisé de comprendre que, si ce phénomène se produit sur l'ensemble des chemins desservis, comme la tendance actuelle semble le montrer, il engendrera des charges insupportables pour la collectivité. Ajoutons à cet d'autres

équipements qui deviendront insuffisants tel que l'école... et vous comprendrez les préoccupations du Conseil Municipal pour le prochain échéancier.

Tous les certificats d'urbanisme présentés depuis 1979 ont fait l'objet d'un examen attentif avec le souci d'éviter tout gaspillage pour la collectivité. Voici les principaux critères qui ont été retenus pour refuser un certificat d'urbanisme :

- zone agricole y compris à proximité des équipements, car une construction en entraîne toujours d'autres.
- absence de l'un des équipements indispensables (eau, électricité, chemin goudronné).
- surface insuffisante pour réaliser un assainissement efficace.

Malgré cette vigilance le Conseil Municipal est bien conscient que les problèmes évoqués plus haut ne manqueront pas de se poser. La fréquence des demandes de certificats d'urbanisme n'est plus compatible avec un examen au coup par coup.

Dans les prochaines années, la commune devra se doter d'un document d'urbanisme qui permettra :

- d'utiliser pleinement les équipements actuels.
- de prévoir les équipements futurs et de planifier leur réalisation dans le temps.
- de protéger efficacement les zones agricoles.

Quel document choisir ? carte communale, zone d'environnement protégé (ZEP), Plan d'occupation des sols (POS).

Une première réunion d'information et de sensibilisation sur ces différents documents à laquelle tous les habitants avaient été conviés, a eu lieu début OCTOBRE avec le concours du C.D.F.C.S et C.A.U.

Le Maire : Michel GILLIBERT
et le Conseil Municipal

COIFFURE POUR DAMES

Yvonne DANGER

7, rue de l'Hôtel de Ville - La Côte-Saint-André
Traitement Kerastase - Soins Diabétique
Tél. (74) 20.41.55 - appartement Tél. (74) 20.30.76

CLUB DE L'AMITIÉ : Le 16 Janvier 1980 à l'initiative de Monsieur GILLIBERT, Maire de FARAMANS et du Bureau d'Aide Sociale de la Commune, la principale création d'un Club de personnes âgées et de retraités, était adoptée.

Le bureau immédiatement formé, portait Monsieur RUEFF Michel à la présidence, et à l'unanimité des membres, il était admis que le Club porterait le nom de "CLUB DE L'AMITIÉ".



Photo René GUYO

Le Club de l'Amitié

Depuis, le Club est ouvert toutes les semaines, le MER-CREDI à partir de 14 h 30. Les réunions se font à la Salle polyvalente prêtée gracieusement par la Commune. Ces réunions hebdomadaires sont dans l'immédiat agrémentées de jeux. Les Messieurs, et même quelques dames sont des adeptes très fervents pour ne pas dire acharnés de la "Belote". Dans l'avenir d'autres activités viendront sans aucun doute se greffer à ces jeux.

Au Club, tout se passe bien, bonne ambiance, bons contacts, bonne amitié et ce qu'il y a d'encourageant c'est de noter une présence assidue de presque tous les membres.

Bien entendu, un Club n'ayant pas tous les moyens souhaités pour un parfait fonctionnement, mais "petit à petit l'oiseau fait son nid".

Les dirigeants espèrent et souhaitent que d'autres personnes de bonne volonté viendront bientôt augmenter les effectifs du Club et ces dernières seront les bienvenues. Alors pourqu'attendons-nous à hésiter ? A bientôt donc et rendez-vous à l'un de ces mercredis après midi.

Le Président : Michel RUEFF.

Pour un travail de professionnel

Pour un conseil

Daim

Ameublement

Pressing MEYER

Place St-André — LA COTE-SAINT-ANDRÉ

• Blanchisserie

TEL (74) 20.61.09

• Tarifs spéciaux pour sociétés et collectivités

A PROPOS DE L'ORIGINE DU NOM "FARAMANS" : Si à FARAMANS, on ne trouve plus de vestiges d'un lointain passé, il n'en reste pas moins vrai que le village avec son nom actuel est très ancien comme en témoigne un acte du 24 Octobre 987 (1) par lequel les chanoines de ST APOLINAIRE abandonnaient une manse (2) à FARAMANS (VILLA FARAMAN-NIS) au profit des chanoines de ST MAURICE.

FARAMANS vient-il du germanique, langage parlé par les Bourguignons comme le pense Nicolas CHORIER dans son "Histoire Générale du Dauphiné" (1662) ?

Voici la définition qu'il en donne : "FARA signifie génération, MAN homme, et ces deux mots joints, les habitants originaires et naturels de condition libre".

Il précise encore que le village est appelé FARAMANS... sans doute parce que sous la domination des premiers Bourguignons, ses habitants eurent ce bonheur de n'être point troublés dans la possession de leurs fonds, qui leur furent conservés entièrement, ces étrangers ne les ayant point partagés avec eux.

Le village existait au premier millénaire et son origine gaulo-romaine ne fait pas de doute.

Divers auteurs citent de nombreuses découvertes d'objets gaulo-romains. Ce premier village était-il sur le plateau au dessus de la Chamère sur cette voie qui aurait relié TOUR-DAN à ORNAC-EUX et que certains agriculteurs devaient dans leur champs dans les années de sécheresses ?

(1) Cartulaire de ST MAURICE de VIENNE 26 N° 74

(2) Au Moyen-Âge : unité d'exploitation agricole comprenant une maison, un jardin clos, un verger et 10 à 15 ha de champs.

Michel GILLIBERT.

CONTACT OPTIQUE

PERRICHON



51, rue de la République

38260 LA COTE-SAINT-ANDRÉ Tél. (74) 20.45.88